



AVIS DE RECRUTEMENT

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Direction Générale des Finances Publiques

Département des Yvelines

AVIS
de recrutement au titre de l'année 2022
d'agents techniques des Finances publiques

- - - - -

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique du 17 octobre 2022, est organisé, au titre de l'année 2022, par la direction générale des Finances publiques, le recrutement sans concours d'agents techniques des finances publiques (département des Yvelines).

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il s'agit des conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'Etat :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :
 - aptitude physique : avoir un état de santé qui permet d'exercer effectivement les fonctions pour lesquelles on est candidat ;
 - jouir de ses droits civiques ;
 - ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - être en situation régulière au regard des obligations militaires.

II - NOMBRE DE PLACES OFFERTES ET DATE PREVUE DU RECRUTEMENT

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à : 1.

Le recrutement est organisé pour prendre effet **le 30 décembre 2022**

III - NATURE DES MISSIONS À EXERCER

Les missions exercées sont celles liées à la gestion et à l'entretien d'un site administratif hébergeant environ 250 agents.

Activités principales, notamment :

- **Travaux d'entretien et de maintenance** : réalisation de travaux quotidiens d'entretien, de rangement ainsi que petits travaux de bricolage et de réparation (peinture, serrurerie, électricité, plomberie, remplacement des lampes défectueuses...) ; accueil et accompagnement des entreprises extérieures intervenant sur le site ; attestation du service fait, entretien des espaces verts (tonte, entretien des jardinières, taille des haies, balayage et ramassage des feuilles mortes ...) ; nettoyage de certaines parties des bâtiments (sous-sol, escaliers extérieurs, parkings, passages) ;
- **Travaux de manutention** : manipulation, déplacement ou chargement de marchandises ou d'objets, manuellement ou à l'aide d'engins de manutention ; petit déménagement de matériels, de mobilier de bureau ; démontage/montage de mobilier de bureau...dans le cadre de la réinstallation de postes de travail ;
- **Soutien logistique** : gestion quotidienne du courrier (réception, tri, distribution aux services, préparation des envois) ; gestion des archives, des fournitures de bureau et des imprimés ; contrôle des livraisons ; traitement de requêtes logistiques diverses (clefs, cartes d'accès aux locaux...);
- **Sécurité des accès** : s'assurer régulièrement, de l'efficacité et de l'intégrité des systèmes de protection, des systèmes d'alarme et d'incendie ; s'assurer de l'identité des intervenants extérieurs ; accueillir et orienter les visiteurs et les livraisons ; surveiller la circulation et les accès au parking et aux locaux ; veiller au respect des prescriptions générales et particulières de prévention incendie ; participer à toutes les missions de sécurité ou d'alerte décidées au plan local en relation avec l'Assistante de Prévention et au besoin, le délégué départemental de sécurité.

Ces missions sont exercées sous l'autorité directe du gestionnaire de site. La gestion de site est actuellement composée d'un gestionnaires de site et de trois agents de site.

IV – COMPETENCES ET APTITUDES ATTENDUES

- Savoirs et savoir-faire : compétences techniques de travaux de maintenance de premier niveau dans le second œuvre du bâtiment tout corps d'état ; habileté manuelle ; savoir organiser son travail en fonction du planning et des consignes orales ou écrites ;
- savoir-être : être très bien organisé, rigoureux, méthodique et pragmatique ; être autonome dans son travail ; avoir le sens du travail en équipe ; être réactif ; avoir le sens du contact.

V – LIEU D'EXERCICE DE L'EMPLOI

L'emploi est exercé en résidence administrative à Versailles au 12, rue de l'Ecole des Postes.

VI – PERIODE DE RETRAIT ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront prendre contact avec le service des ressources humaines de la Direction des Finances Publiques des Yvelines : 16 avenue de Saint Cloud Versailles, ddfip78.ppr.formationprofessionnelle@dgifp.finances.gouv.fr, M. Frédéric Rault 01 30 84 57 81.

Le dossier de candidature comporte notamment :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité. Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (*carte nationale d'identité recto/verso, passeport...*) ;
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16ème anniversaire et la veille de leur 25ème anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté, attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC...) .**Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidatures sont dispensés de cette justification (loi n°2015-917 du 28 juillet 2015).**
- le cas échéant, le(s) certificat(s) de travail correspondant aux emplois précédemment occupés indiquant les périodes et la nature de l'emploi ;
- la photocopie du permis de conduire.

La date d'ouverture des inscriptions auprès de la direction locale des finances publiques des Yvelines est fixée au **25 octobre 2022**.

La date limite de dépôt du dossier de candidature auprès de la direction locale des finances publiques des Yvelines est fixée au **25 novembre 2022**.

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission de sélection. Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien de sélection les candidats préalablement retenus par la commission à l'issue de l'examen des dossiers.

VII - ORGANISATION DU RECRUTEMENT

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010.